

ANNONCES JUDICIAIRES

Etudes de M^e GUILLOCHIM, avoué à Argentan 5, rue de l'Orne (Successeur de M^e Guillaud); de M^e BOUCHER, avoué en la même ville, et de M^e BROCARD, notaire à Almenèches.

LICITATION BARBETTE

Petit circuit d'Habitation Et herbage séparé

Sis aux communes de Peley, sur ALMENESCHES

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE TREIZE AVRIL MIL NEUF CENT TREIZE, à deux heures du soir, en l'étude et par le ministère de M^e BROCARD, notaire à Almenèches

En vertu et pour l'exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil d'Argentan, le vingt-six février mil neuf cent treize, enregistré,

Entre :
1^o Madame Désirée-Julie CADIOU, propriétaire cultivatrice, veuve de Monsieur Pierre-Philippe BARBETTE, demeurant à Almenèches, lieu de la cour Pallière, mère des ci-après nommés.

2^o Madame Delphine BARBETTE, cuisinière, veuve de Monsieur Elie VALLEE, demeurant à Alençon, rue du Mans.

3^o Monsieur Auguste BARBETTE, propriétaire cultivateur, demeurant à la Cochère, lieu de Marsoullette.

4^o Monsieur Désiré BARBETTE, boucher, demeurant à Almenèches, village du Friche.

5^o Madame Zélie BARBETTE, épouse de Monsieur Eugène PERREAUX, fermier et ce dernier tant en son nom personnel au besoin que pour assister et autoriser sa dite épouse, demeurant ensemble au Mesnil-Hubert, lieu des Calloués.

6^o Madame Adèle BARBETTE, épouse de Monsieur Auguste DESPIERRES, cultivateur, avec lequel elle demeure en la commune de la Cochère, village de Marsoullette.

7^o Monsieur Alphonse BARBETTE, journalier, demeurant à Almenèches, lieu des communes de Peley.

8^o Monsieur Albert-Gustave BARBETTE, cultivateur, demeurant à Almenèches, lieu de la cour Peltière.

9^o Et Madame Alphonsine BARBETTE, épouse de Monsieur Jules PESEL, journalier, et ce dernier tant en son nom personnel au besoin que pour assister et autoriser sa dite épouse, demeurant ensemble à la Cochère, lieu du Gros-Chêne.

Demandeurs ayant M^e GUILLOCHIM pour avoué.

Procédant contre :
Monsieur Henri HELIE, notaire, demeurant à Argentan, rue Lautour-Labroise;

Agissant au nom et pour représenter deux autres enfants BARBETTE, présumés absents qui sont : Constant BARBETTE, autrefois jardinier à St-Aubin-Jouxte-Bouleng (Eure) et Marie BARBETTE, veuve de François ROMET, autrefois jardinier à Nonant, tous deux disparus depuis environ vingt ans ; le dit M^e HELIE, commis à cet effet par jugement sur requête rendu par le Tribunal civil d'Argentan le vingt-deux janvier mil neuf cent treize, enregistré.

Défendeur des-qualités ayant M^e BOUCHER pour avoué.

Il sera procédé aux jour, lieu et heure sus-indiqués, à la vente par li-

Etudes de M^e BOUCHER, docteur en droit, avoué à Argentan (Successeur de M^e Parfait), de M^e DELAPLACE, avoué en la même ville, et de M^e BOUGON, notaire à Boucé.

VENTE PAR LICITATION

D'IMMEUBLES

Situés en les communes de BOUCE

Canton d'Ecouché - Arrondissement d'Argentan

et de la LANDE DE GOULT

Canton de Carrouges - Arrondissement d'Alençon

Département de l'Orne

Dépendant de la communauté ayant existé entre Monsieur François-Sylvain MAUGER, en son vivant propriétaire, demeurant à Boucé, où il est décédé le treize juillet mil neuf cent sept, et Madame Rose-Agnès DAVERNE, sa veuve, décédée aussi à Boucé le dix janvier mil neuf cent treize.

ADJUDICATION en l'étude et par le ministère de M^e BOUGON, notaire à Boucé, le DIMANCHE VINGT AVRIL MIL NEUF CENT TREIZE, à deux heures de relevée.

En vertu et pour l'exécution d'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal Civil d'Argentan, le vingt-six février mil neuf cent treize, enregistré,

A la requête de :
1^o Monsieur Léon-Alcide DAVERNE, maître d'hôtel, demeurant à Carrouges ;

2^o Monsieur Jules-Joseph DAVERNE, marchand de vins, demeurant à Paris, rue de Charonnes numéro 67 ;
3^o Madame Eugénie-Marie DAVERNE, épouse assistée et autorisée de Monsieur Félicien - Emile - Almere PESCHET, bijoutier, avec lequel elle demeure à Boucé ;
4^o Monsieur Auguste-Eugène DAVERNE, marchand de vins, demeurant à Paris, rue Michel-Comte, numéro 34 ;
5^o Mademoiselle Héloïse-Alphonsi-

ne-Emilie DAVERNE, employée de commerce, demeurant à Paris, rue de la Villette, numéro 35 ;

6^o Et Monsieur Albert-Frédéric DAVERNE, garçon boulanger, demeurant à Boucé.

Poursuivants ayant M^e BOUCHER pour avoué.

Procédant contre :
1^o Madame Zoé-Clémentine MAUGER, rentière, demeurant à Bois-Colombes (Seine), rue des Bourguignons, numéro 143, veuve de Monsieur Pierre-Adrien HUE ;

2^o Madame Marceline MAUGER, rentière, demeurant à Boucé, veuve de Monsieur Laurent COLIN ;
3^o Monsieur Ernest LAMY, cultivateur, demeurant en la commune de Godisson ;
4^o Madame Marie LAMY, épouse

sis lieu dit « Les communes de Peley », comprenant maison d'habitation, cave, étable, grenier sur le tout, toit à volailles, jardin et petit clos en herbe devant, bien planté de pommiers et de poiriers ; petite parcelle de terrain derrière la maison.

Le tout contenant environ douze ares et joignant d'un côté Monsieur Guilbert, d'autre côté le chemin des communes à Marsoullette, d'un bout Monsieur Lethiers, l'autre bout se terminant en pointe.

Cet immeuble est propre à feu Monsieur Barbet père, sauf six ares du clos en herbe qui dépendent de la communauté Barbet-Cadiou.

Mise à prix de ce lot, huit cents francs, 800 fr.

DEUXIEME ET DERNIER LOT

Un herbage

nommé « La mare au Page », contenant environ cinquante ares et joignant d'un côté Monsieur Gustave Boschet, d'autre côté Monsieur Fulbert Cabariste, d'un bout Monsieur Desnos et d'autre bout Madame veuve Desmonts et Monsieur Gilbert.

Un tiers de cet herbage à prendre du côté de Monsieur Fulbert Cabariste appartient en propre à Madame Barbet mère, les deux autres tiers dépendent de la communauté Barbet-Cadiou.

Mise à prix de ce lot, mille fr., 1.000 fr.

S'adresser pour tous renseignements :

1^o A M^e GUILLOCHIM, avoué à Argentan, poursuivant la vente ;
2^o A M^e BOUCHER, avoué cointenant ;
3^o A M^e HELIE, notaire à Argentan ;
4^o Et à M^e BROCARD, notaire à Almenèches, chargé de la vente, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Le présent extrait fait et rédigé par l'avoué soussigné.
Argentan, le dix-huit mars mil neuf cent treize.

GUILLOCHIM.
BONNIEUX.

A LA VILLE DE PARIS

7, Rue de l'Horloge, ARGENTAN

Tissus Nouveautés et Confections pour Hommes, Dames et Enfants
Lingerie et Corsets -:- Trouseaux pour Mariages

OUVERTURE D'UN Grand Rayon de Bonneterie et Ganterie

Corset pour Dames marque à la Couronne coupe et qualité irréprochable Vendre Bon fait notre succès	Voyez son Grand Choix Comparez tous les Articles Vous verrez que la Maison MAIGNAN vend toujours meilleur et moins cher	Corset Barat et Corset Studial spécialement recommandé pour Fillettes Vendre de confiance fait notre force
--	--	--

COSTUMES TAILLEUR réclame, modèle exclusif, depuis. . 19 francs

assistée et autorisée de Monsieur Désiré AMESLAND, charpentier, avec lequel elle demeure à Godisson ;

5^o Madame Léocadie LAMY, épouse de Monsieur Joseph GUINARD, retraité de la compagnie des chemins de fer de l'Ouest-Etat, demeurant à Nonant, de lui assistée et autorisée ;

6^o Monsieur Paul MAUGER, garçon boulanger, demeurant à Clichy (Seine), rue de Paris, numéro 16 bis, agissant en son nom personnel et comme subrogé tuteur du mineur Félix HUE, ci-après nommé ;

7^o Mademoiselle Henriette HUE, employée de commerce, demeurant à Clichy, rue Chance Milly, numéro 20 ;

8^o Et Monsieur Félix HUE, marbrier, demeurant à Clichy, rue Cousin, numéro 6.

Ce dernier agissant en sa qualité de tuteur naturel et légal de Félix HUE, son fils mineur, domicilié avec lui.

Cointendants ayant M^e DELAPLACE pour avoué.

En présence ou lui dûment appelé de Monsieur Léon-Achille HUB, contre-maître d'usine, domicilié à Bois-Colombes (Seine), rue des Bourguignons numéro 143, en sa qualité de subrogé tuteur ad-hoc du mineur Félix HUE, son neveu, sus-nommé.

Il sera aux jour, lieu et heure sus-indiqués.

Procédé par le ministère de M^e BOUGON, notaire à Boucé, à la vente par licitation avec admission des étrangers des immeubles ci-après désignés, en trois lots, composés comme suit et sur les mises à prix ci-après indiquées.

I - IMMEUBLES

Situés commune de BOUCE

PREMIER LOT

Une Propriété

située au lieu dit Le Grand Moulin de Cordey, consistant en :

Un corps de bâtiment construit en pierres et couvert en tuiles à usage de maison d'habitation avec cabinet à côté, écuries à la suite, toits à porcs et terrain vague au bout, une étable de l'autre côté de la maison, une remise à la suite, une grange avec cave sous cette grange et un hangar en bas côté avec les cours et issues en dépendant, un autre bâtiment en face des précédents, de l'autre côté de la cour à usage de fournil et d'un jardin derrière y compris le réservoir de l'ancien moulin, le biez et tous les cours d'eau pouvant en dépendre.

Deux pièces de terre en herbage appartenant aux bâtiments qui précèdent.

Et un pré fauchable à la suite appelé le pré du Moulin.

Le tout d'un seul tenant cadastré section E, numéros 696, 697, 698, 699 et 713, pour une contenance totale de quatre hectares vingt-sept ares quatre-vingt-dix centiares ; et joignant dans son ensemble le chemin vicinal de Cordey aux Loges, Madame veuve Leplat, Monsieur Chéradame, Monsieur Bouley, le biez de l'ancien moulin, la Rivière et Monsieur Bouquerel.

Mise à prix de ce lot, huit mille francs, ci 8.000 fr.

DEUXIEME LOT

Une parcelle de terrain inculte

mesurant environ 175 mètres de long sur 1 mètre 70 centimètres de large servant autrefois de chemin de somme et se trouvant entre le biez de l'ancien moulin et Monsieur Lemaitre.

Mise à prix de ce lot, 150 fr.

II - COMMUNES

de La LANDE DE GOULT

TROISIEME ET DERNIER LOT

Une pièce de terre en bruyère

nommée La Noë Richot, contenant

Grand Garage d'Argentan

Marcel CHAUVIÈRE

48, BOULEVARD CARNOT (près de la Gare), ARGENTAN

BICYCLETTES 1913

plus de 30 modèles différents en magasin tous garantis

Depuis : 130 francs

(avec roue libre, frein, garde-boue, lanterne, etc...)

AGENT des CYCLES

de Bion-Bouton, Terrot, Alcyon, Petit, etc...

Automobiles de Dion-Bouton, Renault -:- Stock MICHELIN

13-21-29 ms.

environ un hectare joignant d'un côté le chemin de Goult, d'un bout Monsieur Dutertre, d'autre côté Monsieur Chaplain ou représentants et d'autre bout la bruyère des Riaux.

Mise à prix de ce lot, 100 fr. cent francs, ci 100 fr.

S'adresser pour avoir des renseignements :

1^o A M^e BOUCHER, avoué poursuivant la vente ;

2^o A M^e DELAPLACE, avoué cointenant ;

3^o Et à M^e BOUGON, notaire à Boucé, dépositaire des titres de propriété et du cahier des charges.

Le présent extrait rédigé par l'avoué soussigné.

Argentan, le dix-sept mars mil neuf cent treize.

E. BOUCHER

Enregistré à Argentan le dix-sept mars mil neuf cent treize, folio quatre-vingt-dix-neuf, numéro cinq, reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

BONNIEUX.

Etude de M^e DELAPLACE, avoué à Argentan (Successeur de M^e Bouillard et Malhaire).

Assistance judiciaire. - Décision du vingt-trois novembre mil neuf cent douze.

Extrait de jugement de Divorce

Suivant jugement rendu par défaut le quinze janvier mil neuf cent treize, enregistré, le Tribunal civil d'Argentan a prononcé le divorce.

Au profit de :
Madame Marie-Amélie-Victorine LAMY, journalière, demeurant à Bocquencé, épouse de Monsieur Alphonse BORDEAUX.
Demanderesse ayant M^e DELAPLACE pour avoué.

Aux torts et griefs de :
Monsieur Alphonse BORDEAUX, journalier, ayant demeuré à Bocquencé, actuellement sans domicile ni résidence connus.
Défendeur n'ayant pas constitué avoué.

La présente insertion faite en vertu d'une ordonnance rendue par Monsieur le Président du Tribunal civil d'Argentan, le seize mars mil neuf cent treize, enregistrée, pour faire courir les délais d'opposition confor-

mément aux dispositions de l'article 247 du Code Civil, modifié par la loi du dix-huit avril mil huit cent quatre-vingt-six.

Argentan le dix-neuf mars mil neuf cent treize.

Signé : P. DELAPLACE.

Etude de M^e Georges BONICHON, avoué à Argentan, 47 rue de Paris (ancienne étude Foubert).

Extrait de jugement prononçant le Divorce

D'un jugement rendu par défaut par le tribunal civil séant à Argentan, le cinq mars mil neuf cent treize, enregistré,

Entre : Monsieur Michel LEROYER, bûcheron, demeurant à Chaumont,
Demandeur ayant M^e G. BONICHON pour avoué,
D'une part ;

Et Madame Marie-Alphonsine-Eugénie CHERADAME, épouse de Monsieur Michel LEROYER, avec lequel elle est domiciliée de droit à Chaumont, actuellement sans domicile ni résidence connus en France,

Défenderesse défaillante faute par elle d'avoir constitué avoué,
D'autre part ;

Il résulte que le tribunal a prononcé le divorce d'entre les époux LEROYER au profit du mari avec toutes suites et conséquences de droit.

Extrait fait et rédigé par M^e G. BONICHON, avoué constitué pour le sieur LEROYER.

(Admis au bénéfice de l'assistance judiciaire par décision du bureau d'Argentan du vingt-trois novembre mil neuf cent douze).

Argentan, le dix-huit mars mil neuf cent treize.

G. BONICHON.

Officiers Ministériels

Etude de M^e GOUSSARD, notaire à Gacé (Orne).

A VENDRE A L'AMIALE

Bon Fonds de Café Restaurant

bien situé, dans chef-lieu de canton important de l'Orne.

Deux très bons marchés par semaine.
Faculté d'acquiescer en même temps l'immeuble.
S'adresser à M^e GOUSSARD, notaire.

22 ms 3 mi. t. l. 15 js.

Etudes de M^e Marcel LECHARTIER, GIRAUD et AVRIL, licenciés en droit, avoués plaidant, demeurant à Mortagne (Orne), et de M^e AUBERT, notaire à Mauves-sur-Huisne.

VENTE

EN UN SEUL LOT

En l'étude de M^e AUBERT, notaire.

Le DIMANCHE 30 MARS 1913

A deux heures de l'après-midi

D'UNE

Usine Electrique

sise commune et près le bourg de MAUVES, sur la rivière l'Huisne, servant à l'éclairage de cette commune, composée de maison, chambre, bâtiment où se trouve la grande roue, plusieurs chambres au premier et au deuxième étages, en un mot l'usine avec ses tournants et virants, biefs, roues, écluses et autres appareils, et d'un corps de bâtiment à usage de communs, d'étable, écurie, remise et autres avec jardin anglais par devant, jardin potager derrière et cour commune.

D'une contenance approximative de treize ares.

Mise à prix 30.000 fr.

Pour renseignements : s'adresser à M^e LECHARTIER, GIRAUD, et AVRIL, avoués à Mortagne, et à M^e AUBERT, notaire à Mauves.

22 ms.

Etudes de M^e ROUSSEL, huissier à Trun, et de M^e MACRE, huissier à Argentan.

A CEDER DE SUITE

Dans une bonne commune du canton de Trun.

BON FONDS

De Modes, Nouveautés et Mercerie

Occasion exceptionnelle. Se présenter.

Pour tous renseignements et traiter : S'adresser aux dits M^e ROUSSEL et MACRE.